

**Direction Santé Environnement et
politique Une Seule Santé (DSEUSS)**

DIRECTION DÉLÉGUÉE EST (19-23-24-87)
UNITÉ DE LA HAUTE-VIENNE

Affaire suivie par : Aurélie MORANGE
Tél. : 05 55 11 54 21
Courriel : ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr

Vos réf. : Anne PELTIER
anne.peltier@haute-vienne.gouv.fr

Nos réf ELISE : DSEUSS-87-A-25-10-17535

Limoges, le 31 octobre 2025

Le Directeur de la Direction déléguée Est
à

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE HAUTE-VIENNE
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT, FORÊT
UNITÉ EAU ET MILIEU AQUATIQUE
LE PASTEL - 22, RUE DES PÉNITENTS-BLANCS
CS 43217

87032 LIMOGES Cedex 1

Objet : Renouvellement d'autorisation de production hydroélectrique – Usine de Brignac – Commune de ROYERES.

AIOT : 0100301610

Vous m'avez transmis pour avis le dossier visé en référence relatif au renouvellement d'autorisation de production hydroélectrique de l'usine de Brignac – Commune de ROYERES.

Ce projet est implanté dans le périmètre de protection éloignée de la prise d'eau dite du Pas de la Mule destinée à la production d'eau potable au profit du SMAEP Vienne-Briance-Gorre, soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral de DUP en date du 20/07/2006 qui devront être respectées. Si la modernisation envisagée sur l'installation semble concourir à ne pas dégrader la qualité des eaux brutes, une attention particulière sera néanmoins portée à la phase travaux qui devra prévoir les dispositifs de sécurisation permettant de circonscrire toute pollution notamment celle par hydrocarbures. Tout constat de pollution devra donner lieu immédiatement à l'information des services de la Préfecture.

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments, j'émets un avis favorable au projet de renouvellement d'autorisation tel que présenté dans le dossier.

P/ la Directrice Santé Environnement et
politiques Une Seule Santé
Le Directeur délégué EST


Clément DAIGNAN